

LO PUBLIAÏRE



n. 87 Automne 2007

Je suis passé entre tous les évènements de cet été avec la sérénité du retraité. La famille s'était réunie, agréable animation des petites filles qui s'amuse, longues discussions avec les enfants qui décrivent leurs projets, repas familiaux qui élargissent souvent les horizons...

L'art est justement de ne pas manquer ces moments d'exception et d'en jouir sereinement en arrêtant le temps, en oubliant le passé et de se projeter entièrement avec candeur et émerveillement vers ce qui nous est proposé et que nous avons la chance d'apercevoir et de saisir...

Chaque été je retrouve les mêmes évènements qu'il faut décrire sans toutefois trop se répéter. Heureusement chaque été je les regarde avec un autre regard, l'expérience, les commentaires ont souvent permis aux organisateurs d'améliorer leurs performances. Il ne faut pas oublier tous les bénévoles qui ont participé activement avec tout leur cœur et les remercier vivement. Leur récompense a été votre présence. . .

St Bauzille a su préserver toutes ses traditions. Il a su résister à l'usure du temps, aux attaques multiples du progrès. D'illustres anciens nous ont quitté, nous sommes arrivés au moment où il faut une relève car ceux qui restent prennent aussi de l'âge. Nous comptons sur les nouveaux St Bauzillois, afin qu'ils s'impliquent encore plus aux actions entreprises et nous permettent ainsi d'envisager un avenir à nos associations...

Lo Publiaire est à votre disposition pour recevoir vos remarques, elles seront examinées avec toute l'attention qu'elles méritent. Il est à votre disposition pour tout renseignement dans le cadre de ses compétences.

Lo Publiaire vous appartient...

Editorial	2
Maman, c'est quand la rentrée ?	3
La pharmacie quitte la Grand'Rue	4
10 km 200	6
Mots croisés	7
L'Espérance Saint Bauzilloise	8
Discours de Clôture	10
Le retour	12
Nouvelles brèves	13
Mon jardin et ses échos	14
La mégine : Une recette de chez nous	15
Histoire d'une famille au pays	16
A bâtons rompus	18
Les travaux des Conseils	20
Etat civil	27
Agenda -	27

Page de couverture

« L'Aiguille »

Un dessin de Jean Suzanne

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 88 Janvier 2008

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Cela ne vous aura pas échappé, pour la rentrée 2007, plus du quart des élèves sur le territoire national aura bénéficié d'un calendrier aménagé de la semaine scolaire. Les élèves de maternelle et de primaire du secteur de collège de Ganges, à une exception près, en ont eu d'ailleurs le grand privilège, en reprenant le chemin de l'école le lundi 27 août, afin de libérer tous les samedis matins. C'est ce que l'on appelle la semaine à quatre jours.

Mais il conviendrait plus exactement de parler des calendriers aménagés, car il existe en effet une multitude de semaines scolaires selon les besoins pédagogiques, géographiques ou socioculturels qui engendre ce particularisme bien franco-français au sein de notre école publique.

Une hétérogénéité favorisant le développement de situations parfois cocasses au sein d'une même famille.

Prenons l'exemple de deux familles assez représentatives.

Dans la famille **Onselèvtoulématins**, Jeannine la mère, professeur des écoles sur le canton de St Martin de Londres, habite Ganges. Elle exerce ses talents dans la seule école du secteur du collège de Ganges qui conserve le calendrier national, c'est-à-dire qu'elle travaille 4,5 jours par semaine, vaquant un samedi par mois environ.

Depuis l'année dernière elle élève seule ses deux enfants Oscar et Nina, suite à un différend avec son ex-époux Michel, lui aussi professeur des écoles, au sujet du bien fondé d'une grève au sein de l'école dans laquelle ils

travaillaient harmonieusement jusqu'alors. Michel a rejoint son département d'origine l'Ardèche, où il a pris la direction d'une petite école rurale qui pratique la semaine des 4,5 jours mais, en libérant un samedi sur deux systématiquement.

Oscar rentre au CP à l'école La Marianne et Nina s'en va découvrir la 6^{ème} au collège Louise Michel.

Oscar est donc rentré le 27 août car il ne travaillera plus le samedi. Pour Nina aussi, les samedis ne seront plus scolaires sauf si elle y est courtoisement invitée par un professeur ingrat qui l'aura « collée » comme on dit. Toutefois, elle travaillera tous les mercredis matins.

Au bout de quelques semaines, Jeannine est épuisée préparant les petits déjeuners quotidiens, se levant même le mercredi pour Nina et ne sachant que faire de ses deux rejetons les samedis où elle travaille.

Heureusement, tous les quinze jours, les deux bambins rejoignent leur père, mais cela est loin d'être évident car le week-end est trop souvent amputé des samedis matins qui ne correspondent que rarement aux samedis non travaillés de Michel.

Dans la famille **Onyvacanonne**, la situation est bien plus simple. Les trois enfants et les deux parents ont choisi le dépaysement et l'aventure cette année, en partant en vacances tout le mois d'août. Ils ont loué un superbe mobil-home à Palavas-Les-Flôts à 50 minutes de leur domicile. « Les enfants ne feront leur rentrée qu'en septembre, explique Charles le père, nous avons nos habitudes et ce n'est pas pour quelques

jours d'école ratés dans l'année qu'il faut en faire un drame. »

Les trois enfants étant inscrits à l'école de Brissac, toute la famille est très heureuse du passage à la semaine à quatre jours. En effet, les *Onyvacanonne* amateurs de cueillettes de champignons, de week-end au ski, de sorties en tout genre, pourront profiter pleinement du week-end. « Nous partons même le vendredi à midi, déclare Emilie la maman, mon mari jouissant de RTT, il serait stupide de faire la route le samedi matin. »

Ils sont aussi très rassurés du fait que l'on ait bien respecté le rythme chrono biologique des commerçants des stations de sport d'hiver, en ne récupérant aucun jour d'école sur les vacances d'hiver. Même si pour ces braves gens, les vacances au ski ne correspondent jamais avec les semaines officielles : « nous partons toujours une semaine avant ou après les vacances, car les tarifs sont plus attractifs hors saison, affirme Charles ».

Bref, comme vous pouvez le constater, que l'on soit un *Onselèvtoulématins* ou un *Onyvacanonne*, le pluralisme des semaines scolaires peut générer une harmonie propre à chaque famille et une égalité de principe sur tout le territoire.

Bon courage à tous, quel que soit le jour où vous êtes rentrés et vivement les prochaines vacances !

(NB : bien sûr toute ressemblance avec une famille existante, ayant existé ou qui va naître serait pure coïncidence).

1947 – 2007. La pharmacie quitte la Grand'Rue :

petit historique de ce commerce à Saint Bauzille.



*Première implantation
au 296 Grand'Rue*



*Depuis 1975 elle se situe au
quartier de l'Auberge*

La pharmacie a été créée le 10 avril 1947 par Mme Vallet née Girard Marcelle et était située à ce moment-là 20 Grand'Rue, devenu aujourd'hui avec la numérotation métrique, le 296, bâtiment faisant angle avec la Traverse des Beaux.

Le Livre Copies d'Ordonnances a été paraphé par le Maire d'alors : M. Caizergues René. Les médecins, à cette époque, étaient essentiellement Mrs Boudouresques, Jancovici, Raous de St Hippolyte du Fort, Marquès de Saint Martin de Londres, Jaulmes et Blanchard de Montpellier, Gineste, Temple. Parmi les clients revenaient les noms de Bertrand, Cancel,

Caribent, Carrière, Chalier, Chanton, Chapel, Dupont, Fontugne, Fourcan, Girard, Issert, Metge, Pézenas, Requi, Roubieu, Teissier, Tricou...

Sur ce même Livre Copies d'Ordonnances se succédaient l'inscription des diverses formes de préparations exécutées à l'officine : cachets, collutoires, collyres, gargarismes, gouttes, liniments, mixtures, pilules, pommades, potions, purges, sachets, sirops, suppositoires.

Le second pharmacien, en juillet 1954, a été M. Jacques Guiraud, ex-interne des hôpitaux de Lyon et le numéro de téléphone était le 5. Les Livres Copies d'Ordonnances se sont appelés Ordonnanciers et

devaient être paraphés par les juges de paix ou greffiers du canton de Ganges : Mrs Pierre Mout, J. Brodard, Barrial. Durant cette période, les médecins prescripteurs sont : Boudouresques, Rigaud, Guy, Balmès, Bordes ; de mi août 1956 à fin octobre, un nouveau médecin apparaît : le docteur Palahi, venu remplacer le Dr Rigaud, avant de s'installer définitivement en mai 1960.

Le troisième pharmacien a été Mme Andrée Marty Miollan, en 1959. Après onze ans d'exercice à St Bauzille, elle est partie pour sa deuxième installation à Saint Geoire en Valdaine, dans l'Isère et retraitée, elle vit actuellement à Montpellier.

Le 7 mars 1970, jeune

diplômée de la faculté de Montpellier, c'est Mme Michèle Brun Floutier qui lui succède et reste au village sa carrière durant, mais avec un changement géographique : au week-end de Toussaint 1975, l'officine a migré de quelques centaines de mètres, remontant jusqu'au quartier de l'Auberge, à la jonction de la Grand'Rue et du Chemin Neuf. Pendant ces décennies, les ordonnanciers étaient paraphés par les maires des communes ou leurs adjoints : voici quelques dates et noms : le 24-4-1973 : M. Girard Joseph, adjoint ; le 22-7-1975 : M. Chalier André, maire ; le 16-5-1977 : M. Papin Jean, adjoint ; le 7-6-1982 : M. Cambon Francis, maire ; en 1983, 1985, 1986 : M. Issert Jean-François, maire : le 22-8-1989 : M. Cambon Francis, maire.

Par la suite, ces livres ont été remplacés par du papier listing imprimé automatiquement par

l'intermédiaire de l'ordinateur, mais cette méthode n'a été autorisée et légalisée par l'Ordre des pharmaciens que tardivement et toujours avec l'impératif d'être conservé à l'officine « in éternam ». Quant aux inscriptions, que de changements ! Les préparations magistrales sont fort rares et ce sont les spécialités délivrées uniquement sur ordonnance qui figurent essentiellement sur ces livres de bord devenant archives.

Le 1^{ier} octobre 2006, Monsieur Bernard Mallet, lui aussi diplômé de la faculté de Montpellier, devenait le 5^{ième} pharmacien titulaire à St Bauzille, après avoir été assistant quelques années, puis titulaire d'une pharmacie créée par lui dans les Hautes Alpes, près de Gap, en 1994.

En récapitulatif, les Saint-Bauzillois ont eu leur première pharmacie à côté de la Poste d'alors, à proximité de la boucherie

charcuterie Verdier et voisine des famille Causse, Bresson, Deleuze, Dupont, Coulet, Gimenez, Valette, Girard, Bertrand et ce pendant près de 28 ans. Ensuite, 32 ans au 14 Grand'Rue actuel dans un local bâti sur la base de deux remises ayant appartenu à la famille Ginoulhac, proches de Mme Rose Olivier.

Enfin, en octobre 2007, nouveau transfert au Chemin Neuf par Monsieur Mallet, à proximité de commerces récents sur d'anciens terrains agricoles appartenant à M. Marcel Rouvière.

Les pharmaciens, eux, sont restés 7 ans, 5 ans, 11 ans et la retraitée qui vient de faire cette rétrospective 36 ans et demi.

Bienvenue à mon confrère !

Michèle BRUN.





Départ 10 heures des Berges de l'Hérault. Vous l'avez compris, ce sont les 11ième Foulées du Thaurac. Il faisait un vent frais qui poussait les feuilles mortes sur le sol jusqu'à ce qu'un obstacle les arrête, il soulevait un léger nuage de poussière, le commentateur égrenait les noms des champions en présence, l'ambiance des grands jours, tout était prêt.

Au coup de revolver, les premiers rangs des 170 participants sont bien partis au sprint, ceux du centre partent en marchant en attendant un espace pour prendre leur élan, les derniers piétinent sur place avant de s'élaner... Rue Maigre, Rue du Four, Rue de l'Agantic, dédale de rues étroites qui étirent le peloton, à chaque croisement des signaleurs indiquent le sens du circuit, les premiers vont vite, ils veulent imposer leur rythme et décourager les concurrents les plus directs... Le carrefour de la Vierge, protégé par l'agent de Police Municipal et quelques bénévoles, ils arrêtent la circulation au passage des coureurs, ils vont encore vite et sont encore rassemblés, cela ne dure pas trop longtemps... Route de la Grotte, Route de la Plantade, pour finir de traverser le village, un lotissement, d'autres en construction et nous sommes enfin dans la campagne. Pouzols, les Combes, Robespierre, des noms qui sonnent encore dans nos têtes, c'était des

vignes à perte de vue, aujourd'hui des herbes hautes, jaunes et tristes. Le sentier est étroit dans un paysage vallonné, il faut être agile pour éviter les ornières. Les coureurs n'ont pas le temps d'admirer les mazets, il faut regarder où poser les pieds et surtout ne pas frôler les bordures car un argélas malicieux peut vous ramener à la réalité de ses épines acérées, à cet endroit les dépassements sont à décider avec prudence. Là, les aboiements d'une meute de chiens dans son chenil surprise de cette soudaine animation, ici des chevaux, surpris par ces souffles courts et saccadés qui rebondissent sur les flancs des coteaux herbeux, haussent vivement la tête, les oreilles dressées et partent au galop en hennissant, fiers et combattifs dans une course d'intimidation... Le chemin est caillouteux, raviné par les pluies, enfin sur du plat le chemin de la Roquette, avec un point de ravitaillement au mazet d'ARZALIES. Les premiers passent comme l'éclair, ignorant l'eau, les oranges, les fruits secs, les sucres, ils pensent trop au classement, les autres à partir de la moitié, prennent un verre d'eau au vol ou une éponge pour s'asperger la tête en espérant rattraper les premiers, les derniers pensent plutôt à terminer la course, alors, ils prennent le temps de déguster tout ce qui leur est offert et repartent d'un bon

pied... Puis c'est l'attaque de la route de la Grotte avec ses virages en épingle à cheveux. Une bonne odeur de pin, une route ombragée, les coureurs n'ont pas le temps de contempler les diverses essences d'arbres, ils aspirent l'air à pleins poumons sans rien sentir, ils foncent les yeux rivés vers le haut, ils souffrent... Enfin au sommet, l'esplanade de la Grotte des Demoiselles, un autre ravitaillement, un peu d'air frais devant l'ouverture de la Grotte, bref instant de détente, c'est la descente sur St Bauzille... Ils ont ignoré la nouvelle construction de l'accueil, ils ignorent encore au début de la descente, la vue du village à leur pied mais encore bien loin, l'Hérault ce serpent scintillant sous le soleil, l'arrivée est là tout en bas. Il faut emprunter le sentier de la Coste, il est étroit et pentu, il faut être prudent mais la victoire est au prix de quelques prises de risque. Le hameau de la Coste, une descente sur des gravillons, encore des virages en épingle, le Rieutord, une montée courte mais abrupte, la dernière difficulté pour retrouver la Croix verte, la route de la Grotte. Le dernier ravitaillement, l'écume est au bord des lèvres, le souffle manque, le pas n'est plus si sûr, mais ils savent que l'arrivée n'est plus trop loin alors c'est la recherche du second souffle, certains puisent même dans leurs réserves pour terminer. C'est



de nouveau la traversée du carrefour de la Vierge, mais le peloton est étiré, il faut arrêter la circulation plusieurs fois entre des coureurs isolés ou en groupe sans les gêner, rude tâche menée à bien avec souplesse mettant à rude épreuve la patience de certains conducteurs avides de vitesse pour battre je ne sais quel record... Rue de l'Agantic, rue Neuve, le Croutou, place du Christ, Grand-Rue, traversée du village avec les encouragements des spectateurs, le croisement de

la Cave Coopérative, en face direction le hameau de la Sauzède qu'il faut traverser en passant au ras des maisons entre des jardins potagers flamboyants, le limon et l'eau ne manquent pas, puis à droite le long de l'Hérault qui est bien loin et bien bas au ras de la limite d'Agonès, puis le passage sous le pont suspendu flambant neuf, les peupliers qui cachent la vue de l'arrivée, qu'elle est longue cette dernière ligne droite, ils entendent le commentateur qui annonce leur arrivée, ultime effort, enfin le podium,

la ligne de barrières qui canalisent les coureurs dans l'ordre d'arrivée. Les organisateurs qui relèvent les numéros alors que pour reprendre son souffle, on est cassé en deux, on aimerait courir un peu pour évacuer la fatigue, mais il faut passer par ce rituel... 33 minutes pour courir ces 10 kilomètres, une bonne heure pour certains, l'important est de participer et d'avoir trouvé son bonheur. . .



MOTS CROISES *Fleuris* Par Christian LECAM

HORIZONTAL

- A. Elles embellissent nos jardins
- B. Petit ami des amoureux – Inquiète les Siciliens
- C. Satisfactions de poupons
- D. Enzyme fétide – Vieux do – Dedans à Londres
- E. Inefficace donc
- F. Préfixe – C'est un ordre impératif – Engin spatial
- G. Un certain ARTURO – Espaces sablés
- H. Mélangés

VERTICAL :

- 1. Décore les balcons
- 2. Souvent voisin du A horizontal – Cœur tendre
- 3. Ce sont des reines d'un jour
- 4. A de l'audace – Langue d'Extrême Orient
- 5. Ils sont à craindre
- 6. Pas inalphabètes donc
- 7. Remisées
- 8. Entreprise
- 9. Vous avez peut-être vu son monstre ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B					■				
C									■
D				■			■		
E		■							
F			■				■		
G									
H									■

(Solution page 26)



Les pionniers de la « clique » vers 1936, qui deviendra plus tard L'Espérance Saint Bauzilloise

De gauche à droite debout :

1 : M. Coulet Roger – 2 : M. Cabrillac –
3 (?) – 4 : M. Chaffiol – 5 : M. Carriere
6 : M. Issert Louis – 7 : M. Verdier – 8 :
M. Coulet Marcel – 9 : M. Verrot

De gauche à droite assis :

1 : M. Bertrand – 2 : M. Issert Roger –
3 : M. Ricard Jean – 4 : M. Géraud –
M : Olivier

Le petit au premier plan (?)

Ce dimanche 26 août 2007, ils étaient plus nombreux que l'année dernière les pèlerins « venus des quatre coins de l'horizon » pour assister aux diverses cérémonies célébrées durant cette belle journée.

Dès 8h30, à l'arrivée de la procession devant la Basilique, les tambours et clairons de l'Espérance Saint Bauzilloise (composée de 14 musiciens) ont retenti pour accompagner le traditionnel chant du salut à la vierge.

Ensuite, ils ont exécuté dans le respect des traditions de ce pèlerinage les différents morceaux musicaux bien connus des Saints Bauzillois ; le matin, durant la messe célébrée par le père Diouf, l'après midi, pour les adieux à la vierge, et le soir dans l'église de saint Bauzille pour la bénédiction du saint sacrement.

Parmi les fidèles de tous âges, on pouvait ressentir beaucoup d'émotion lorsque retentissaient les sonneries des clairons, et les roulements des tambours.

Pourquoi tant d'émotions ? , Tout simplement parce que « l'Espérance » fait partie de la vie de Saint BAUZILLE.

Si vous le voulez bien nous allons faire un retour en arrière pour retracer son histoire.....

C'est avec beaucoup de plaisir, mais aussi avec une certaine nostalgie que nous nous sommes retrouvés avec M. Louis OLLIVIER pour parcourir ensemble les différents documents en notre possession.

De l'origine de cette association de clairons, trompettes et tambours, il n'existe pas ou peu de documents précisant la date exacte de sa création.

Les seuls documents retrouvés sont :

- D'une part, un article du journal Midi Libre en date du 29 juillet 1950 dans lequel le rédacteur de cet article précisait que cette clique fut fondée en 1918 par l'Abbé CROUZET, vicaire à cette époque, est qu'elle était dirigée par M. Albert ISSERT boucher à St Bauzille .

- D'autre part, une photo que vous trouverez à la suite de cet article et qui, selon la grande mémoire de Mr Louis OLIVIER (notre porte drapeau actuel) daterait de 1936 !. Sur cette photo figurent donc les pionniers de cette association

musicale.

Depuis sa fondation en 1918 cet ensemble était appelé généralement la « clique ».

Ce n'est qu'en 1949, plus exactement le 7 janvier, que fut officiellement constituée la Société « L'ESPERANCE SAINT BAUZILLOISE » inscrite sur les contrôles de la confédération Musicale de France sous le n°9399 et enregistrée à la préfecture de l'Hérault sous le n° 3006 !.

Son siège social était situé au café de l'Union dont le président était M. Louis ISSERT.

C'est dans les années 50 et jusqu'en 1957, que l'ESPERANCE St BAUZILLOISE était à son apogée, à titre d'exemple, le 17 juin 1956 elle remportait le premier prix d'exécution au festival d'Alès et de ce fait, était autorisée à concourir en 3ieme division, 3ieme section !!

Durant cette période elle participait dans toute la région aux défilés, processions, fêtes votives et corsos, dans des lieux comme, Le Vigan, Ganges, Lasalle, Pont d'Hérault, Calvisson, Baulieu, Montpellier, Sète, l'Aigoual, Valleraugue, Saint-Affrique,

Pompignan, Mende, etc.
L'effectif durant ces années là était impressionnant, il comportait par exemple en 1952, 8 tambours, 1 grosse caisse, 1 cymbale, 15 clairons, 11 trompettes, 4 clairons basse, et bien sûr le porte-drapeau soit 41 personnes !. (*)

M. Jean ARNAUD était alors le directeur musical et M. Louis ISSERT toujours l'inamovible chef, qui veillait en permanence à la bonne tenue en marche des musiciens.

C'est à la fin des années 50 (vers 1958, 59) que commence son déclin. Pour persévérer, elle doit s'associer avec la fanfare des sapeurs pompiers de Saint Hyppolite du Fort, malgré une bonne volonté affichée, l'esprit n'était plus le même que celui de notre chère « ESPERANCE ». Toutefois, cette association nous permit de nous produire dans les arènes de Nîmes ce qui restera l'un des moments forts de cette période.

Après ces quelques années que nous qualifierons « d'entre parenthèses » l'ESPERANCE Saint Bauzilloise reprit enfin ses activités le 25 février 1961.

Le bureau se composait alors comme suit :

Président : Mr Gay Henry
President adjoint : Mr ISSERT Louis
Vice-Président : PERRIER Joseph
Secrétaire : Mr OLIVIER Louis
Secrétaire adjoint : Mr CAIZERGUES Jean
Trésorier : Mr GAY Jacques
Trésorier adjoint : Mr GAYRAUD Paul
Assesseurs : Mr MALAVIELLE Maurice, Mr CAMMAL Maurice, Mr Jeanjean, Mr BERTRAND Henry, Mr CAILAR Louis, Mr Allegre René.

Victime du modernisme, (la télévision, la voiture, le manque d'engouement chez les jeunes, etc.) et peut-être le raz le bol de nos aînés l'ESPERANCE SAINT BAUZILLOISE cessa définitivement ses activités en 1972 !

Depuis 2006, quelques anciens (et deux nouvelles recrues) se sont retrouvés pour le plaisir. Mais le manque de souffle, l'âge, et le peu d'effectif, ne leur permettent plus de réaliser les prestations qui furent celles de leurs aînés. Après maintes répétitions, ils assurent depuis 2006, l'accompagnement musical du traditionnel pèlerinage à Notre Dame du Suc.

Voilà donc l'histoire de l'Espérance Saint Bauzilloise.

Pour répondre à la question qui nous est souvent posée, concernant l'exécution de morceaux de musiques militaires aux offices religieux lors du pèlerinage, ceci résulte du fait que son fondateur, comme il est dit ci devant, était un Prêtre passionné de telles prestations.

Je voudrais remercier tout particulièrement, M. Louis OLIVIER de m'avoir transmis les documents concernant la vie de cette association de musiciens. Remercier également tous ceux qui un jour ont fait partie de cette

« ESPERANCE SAINT BAUZILLOISE », et bien sûr ceux qui la composent aujourd'hui.

Les personnes qui souhaiteraient consulter cet album souvenir seront les bienvenues, y compris, ceux ou celles qui possèderaient d'autres documents (photos ou articles de journaux).

(*) d'après un recensement effectué par M. Louis OLIVIER plus de 140 personnes auraient appartenu à l'Espérance Saint Bauzilloise (depuis 1918 jusqu'à nos jours) .



L'Espérance 2007

Au 2 rang de gauche à droite :

Louis Olivier - Guy Seryes - Jannot Lopez - Jean Francois Gay - Gérard Vallibouze - Robert Prunet - Joseph Risso - Jean Louis Cammal - Christian Issert

Au 1 rang de gauche à droite :

Joël Dufour - Bigitte Meneret - Bernard Meneret - Patrick Cammal - Pompéo Riso - Marcel Rouviere

Discours de Clôture

de la Fête de Saint Bazille de Putois,
Lundi 7 août 2007 sur le plan d'eau.



Monsieur le Maire, Chers amis, Bonsoir !

C'est avec un grand plaisir que le comité des Fêtes de St Bazille vous accueille pour ce repas qui va clôturer nos festivités 2007.

Nous vous remercions d'être venus si nombreux durant ces quatre jours. C'est un témoignage fort de votre soutien et de la renommée acquise par notre fête.

Je voudrais pour commencer lever un doute sur lequel nombre d'entre vous m'ont questionné durant ces derniers jours :

- **NON**, nous ne quitterons pas le comité des fêtes à la fin de l'année,
- **OUI**, nous nous engageons à organiser les festivités 2008.

Cependant Membre du Comité des Fêtes, n'est pas notre métier ! Il vous faut bien comprendre que l'équipe en place durant ces six dernières années a donné de son temps, s'est investi à 200 % pour vous organiser des festivités dont nous parlerons encore je l'espère dans vingt ans. Mais voilà, comme toutes choses bonnes ont une fin, nous n'assumerons plus en terme de responsabilités les festivités 2009 ! Certains

d'entre nous poursuivrons, je le souhaite, encore un peu de chemin avec la prochaine équipe, afin qu'une transition puisse se faire pour que vous profitiez encore pour de nombreuses années d'une fête splendide, à la hauteur de vos espérances.

Je profite de l'occasion pour inviter ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre pour poursuivre l'effort ! Le Comité des fêtes est une réelle expérience de vie : le travail, la collégialité, l'amitié, le partage, etc.

En fait c'est un véritable ascenseur social ou chacun peut évoluer et progresser à son rythme et acquérir une expérience que tout un chacun saura valoriser !!!

(Sur le ton de l'humour) : prenez par exemple Benjamin, qui a débuté chez nous simple vendeur de tombola à Agonès, et qui se retrouve ce soir chef de rang d'une salle de 643 personnes. Ou bien encore Anne-Rose et Alexandra qui ont commencé



comme crêpière et qui sont désormais aptes à débiter une grande carrière dans la décoration d'intérieur grâce à leur expérience acquise au sein du Comité – Admirez bien cette buvette, je vous mets au défi d'en avoir vu déjà une dans le cadre d'une fête votive....

(On reprend plus sérieux)

Pour ce qui est de l'année prochaine, croyez bien que nous mettrons toute notre ardeur pour innover encore. Je vous promets une fête 2008 de toute beauté, exceptionnelle !

Revenons maintenant aux festivités de cette année :

C'est une évidente réussite ! Du monde, du beau temps, pas de bagarre ! Un spectacle de toute beauté.

Que demander de mieux !!!

Pour tout cela, Je tiens à remercier tout particulièrement la Mairie de St Bauzille et ses services municipaux qui ont travaillé avec nous d'arrache pieds à l'organisation de cette fête et à la préparation du feu d'artifice exceptionnel que nous allons voir dans quelques instants.

Merci à la Joyeuse pétanque, et aux fins pêcheurs st bauzillois pour avoir contribué à l'animation de la fête quatre

jours durant.

Merci également à tous nos sponsors, sans qui le programme proposé n'aurait pu être réalisé.

Merci aux jeunes pour avoir vraiment su faire la fête quatre jours durant sans aucun débordement ni échauffourée !!! Vous avez été un exemple pour tous.

Merci aux « attrapaïres » (qu'ils soient d'ici ou bien des environs) qui contribuent à donner de la couleur à nos bandidos.

Merci aux forains, nos partenaires, qui nous procurent des distractions de qualité et des manèges variés pour tous nos enfants.

Et Enfin Merci à toute mon équipe, qui travaille sans relâche depuis plusieurs mois à la réalisation de cette Fête qui sans nul doute vous a plu, au regard du nombre de personnes qui fréquente notre village depuis ces derniers jours.

Ils sont le reflet d'une belle génération, qui a grandi ensemble et qui a su intégrer des plus jeunes. C'est une équipe qui sait s'amuser, travailler ensemble et surtout innover !!!

Ils ont su redonner de la vitalité à « la fête votive en général »

Ils ont fourni un travail immense pour faire de cette



fête de St Bauzille l'événement majeur des étés de notre canton.

C'est pour quoi je vous demande de les applaudir.

Je vous souhaite un bon appétit, et j'espère qu'une fois encore vous serez séduits par le programme préparé ce soir.

MERCI à tous encore une fois.

*Philippe BERTRAND
Président du
Comité des Fêtes de
Saint Bauzille de Putois*



Une vieille femme est arrivée un jour dans le village et s'est discrètement installée dans cette petite masure abandonnée depuis des générations. Un vieux garçon l'avait habitée jadis, le dernier d'une famille dispersée dans le temps et l'espace. A sa mort, une agence avait pris la petite maison en compte et l'avait vendue à quelqu'un d'ailleurs qui n'était jamais venu la voir. La nouvelle arrivante avait quelques meubles plus âgés qu'elle et deux ou trois caisses d'affaires qu'un inconnu lui avait transportées dans un camion délabré venant on ne sait d'où. Les voisins l'avaient accueillie aimablement, mais avec une certaine réserve, comme il arrive souvent dans les petits villages où tout le monde se connaît et vit ensemble depuis la petite enfance.

Son installation s'est bien passée avec l'aide de son déménageur qui est reparti aussitôt après. Et la vie du quartier a continué comme avant. Curieusement, sa présence n'a dérangé ni intrigué personne. Et chaque jour, elle a fait ses courses chez le boulanger, l'épicier ou le boucher du village comme si c'était une habitude acquise depuis longtemps. Chaque fois qu'elle croisait quelqu'un, un sourire éclairait sa jolie face de grand-mère : « bonjour monsieur, bonjour madame ». Au début, quelques uns, surpris, ne lui répondaient pas. Mais ça n'a pas duré. Pourtant, la conversation ne s'engageait pas encore. Sauf avec les enfants, surtout les plus jeunes. Marie, une fillette de 4 ans accompagnée de sa sœur aînée, fut la première à lui adresser la parole « Madame, ... qui tu es ? ». Elle s'est arrêtée de marcher, s'est penchée vers elle et lui a dit :

« Moi, je suis grand-mère Madeleine... et toi ? »

- Je suis Marie... et ça, dit-elle en la montrant du doigt, c'est ma sœur ». Mais celle-ci, intimidée, l'a tirée pour s'éloigner.

- Viens Marie, Maman nous attend ». Et elle sont parties après un petit salut de la main et un sourire de part et d'autre.

Et chaque rencontre avec un enfant donnait lieu à un échange toujours aussi aimable. A tel point que bientôt, tous les enfants qui l'abordaient lui disaient : « Bonjour Grand-mère Madeleine ».

La familiarité avec les enfants plus âgés et surtout avec les adultes a pris un peu plus de temps. Mais bientôt, la grand-mère Madeleine n'a plus été une étrangère qu'on tient un peu à l'écart comme on le fait habituellement avec certains touristes de passage.

Et le temps a passé. « Grand-mère Mad », comme on a fini par la nommer, a vieilli. Ses longs cheveux gris ont blanchi. Son dos s'est voûté un peu plus. Sa marche s'est ralentie. Mais elle était toujours aussi aimable avec tous. Désormais ses voisines venaient chaque jour la voir à tour de rôle pour lui tenir compagnie, l'aider à tenir sa maison ou voir si elle avait besoin de quelque chose. Parmi elles Lucie, qui devait avoir la soixantaine, s'attardait souvent le soir près d'elle, après le repas, pour lui parler du village, de son passé, des gens qui y vivaient, de ceux qui en étaient partis, ailleurs ou dans l'autre monde. Grand-mère Mad l'écoutait toujours avec la même attention et même, parfois, lui posait des questions sur sa famille et son passé.

- Est-ce que tu as eu des frères ou des sœurs ? Quel

était le métier de ton père ? Et tes enfants, où sont-ils ? Ils viennent souvent te voir ?

Lucie lui répondait volontiers comme si ces questions lui faisaient du bien en la faisant parler de sa vie et de la vie de ceux qu'elle aimait, ou qu'elle avait aimés. C'est ainsi qu'un jour, elle a évoqué Prosper, son oncle préféré. Un jeune homme généreux et aimable, beau garçon, que beaucoup de filles auraient aimé avoir pour mari et que tous les enfants du village adoraient, surtout ses neveux et nièces, notamment la petite Lucie pour qui « tonton Prosper » était peut-être plus cher que son propre père.

Mais un jour, Prosper a quitté le village, sous prétexte d'une visite de quelques jours chez un ancien ami qu'il avait soi-disant connu au service militaire. Personne de la famille ne connaissait cet ami, ni son adresse. Prosper n'est jamais revenu et n'a jamais donné signe de vie. Ça faisait presque un demi siècle de ça. Et la voix de Lucie se faisait de plus en plus basse pour le dire, jusqu'à ce qu'elle s'arrête pour retenir un sanglot.

C'est alors qu'après avoir essuyé ses larmes, elle a repris son calme et a regardé « grand-mère Mad » qui avait fermé les yeux. Alors elle s'est levée doucement, a tiré la couverture jusqu'au visage paisible de Madeleine et est rentrée chez elle.

Ce n'est que le lendemain qu'une autre voisine, venue pour lui préparer son petit déjeuner du matin, l'a retrouvée, toujours dans son lit, paisible et définitivement immobile.

Son décès a été péniblement ressenti par tout le quartier, par tout le village même. A ses obsèques, tous étaient présents, même les enfants parmi lesquels beaucoup

pleuraient.

Dans la petite foule, le visage de Lucie restait fermé et le resta des semaines et des mois. Ce qu'elle n'avait dit à personne, c'est que le jour où on a appris le décès, elle est allée seule dans la maison de Madeleine et a trouvé, sous son oreiller, une lettre cachetée sur laquelle était écrit en caractères tremblotants : « Pour Lucie,

quand je serai partie de ce monde » :

« Chère Lucie,

Tu m'as souvent parlé de ta famille, et notamment de ton oncle Prosper. Il faut que je te dise : c'est moi qui vous l'ai pris. Un jour, il est allé à la fête d'un village voisin, et nous nous sommes connus. C'est moi qui l'ai convaincu de partir à travers le monde, qu'on a parcouru dans tous

les sens, toute notre vie. Il me parlait souvent de vous. De toi en particulier. Jusqu'au jour où il est tombé gravement malade. Et là, il m'a fait promettre de venir vivre près de vous, quand il ne serait plus là. C'est ce que j'ai fait et j'en ai été très heureuse. J'aurai pu te mettre dans le secret. Je ne l'ai pas fait. Pardon ».

Grand-mère Madeleine

Nouvelles brèves

Jacques DEFLEUR

Achat du terrain de Frigoulet :

Un compromis de vente a été signé par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Sumènoises pour l'implantation d'une zone artisanale. Une étude est en cours pour définir son accès et son installation.

La station d'épuration :

Le long intermède entre la Division Départementale de L'Équipement, la commune et l'entreprise BAEZA, acteurs de la construction de la station se terminera devant le tribunal qui décidera de la responsabilité des carences de son fonctionnement.

La cave coopérative :

Cette année encore c'est l'ancien quai de réception qui recevra les raisins. La cave coopérative et son logement de fonction font l'objet d'un compromis de vente avec un entrepreneur de St Bazille. L'année prochaine il est prévu de construire un quai de réception moderne, adapté aux engins modernes plus larges et plus importants. Le projet d'un caveau sur le côté pour la vente des produits, et la distribution du vin aux coopérateurs est toujours d'actualité.

La vallée de la Buèges, Causse de Selle, St Martin de Londres dans un premier temps viendront déposer leurs raisins à St Bazille puis

partiront sur Cournonsec. L'année prochaine, fermeture définitive de la cave coopérative de Laroque, il pourra s'ajouter à St Bazille quelques coopérateurs de plus. La cave de Cournonsec pourrait recevoir alors de 5 à 6000 hectolitres. . .

Le jardin d'enfants :

Des nouveaux jeux, de nouveaux bancs et l'entrée sécurisée permettent aux parents de profiter de cet espace pour se rencontrer, pour regarder leurs enfants s'épanouir en poussant des cris de joie, en sautant d'un jeu à l'autre.

La rentrée scolaire :

Lors d'une réunion de rentrée (dont le compte rendu est affiché devant l'école) Mme Siegwald, directrice, a indiqué aux parents que l'effectif est de 169 élèves réparti en 7 classes : 2 en maternelle et 5

en primaire (une par niveau). Les enfants nés en 2005 n'ont pas pu être accueillis car les classes de maternelle comptent 27 élèves chacune et il faut prévoir les arrivées en cours d'année, du fait de la construction des lotissements. (I.N.)

Un nouveau visage pour la vierge.

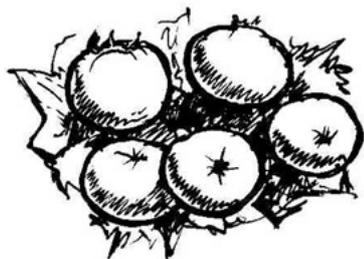
En cette fin du mois de septembre, la vierge du carrefour de la route de Montoulieu retrouve une nouvelle jeunesse. Cette restauration est entièrement le fruit du bénévolat et plus précisément de la volonté de M.BRAHIMI Karim qui a proposé gracieusement ses services. L'amour du village et la beauté du monument sont les seuls moteurs à cette action.

Félicitations à Karim pour cette superbe initiative. (CV)

Le jardin d'enfants

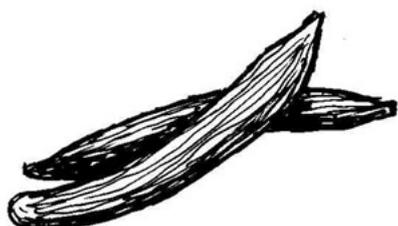


Aimant jardiner, je suis amoureux de mon jardin, que je cultive, bien sûr, en amateur. Il est agrémenté de quelques souches et arbres fruitiers. C'est mon domaine familial, je l'entretiens du mieux possible, comme un passe-temps agréable. J'aime bien voir éclore mes semis,



pousser les plantes potagères, voir apparaître les premiers fruits après la floraison sur les souches et arbres fruitiers, prendre plaisir à la récolte. Dès le matin, je fais le tour du jardin, avant toute chose. Tout cela est bien poétique, mais en réalité, le jardinage demande une présence assidue, l'on y passe pas mal de temps à le cultiver. Préparation du terrain, plantations, binage, sarclage, arrosage, etc. La terre me paraît de plus en plus basse à travailler, au fil des ans. Je suis tout de même heureux, ma foi, un peu fier de récolter, sur place, avec mon épouse, les produits de notre jardin. Je vais évoquer quelque peu humoristiquement dans quelles circonstances on utilise parfois les noms de ces produits.

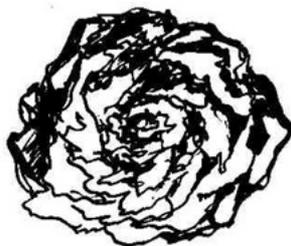
Commençons par le chou, dont il y a plusieurs sortes, que les gens connaissent bien. D'une certaine façon, il y



a la maman qui appelle son bébé « mon petit chou », peut-être parce que l'on disait que les bébés naissaient dans les choux. On peut faire chou blanc, en cas de mauvaise récolte ou mauvais résultat. Peut-être aussi, se retrouver dans les choux, ou au contraire faire ses choux gras. Dans des discussions, certaines personnes mélangent la chèvre et le chou. Brutalement, on peut se rentrer dans le chou, avoir un chou pommé, et se réconcilier en s'offrant des choux à la crème.

Le poireau peut se manger de diverses façons, c'est un légume vert. On dit parfois de quelqu'un qu'il est vert comme un poireau. Il est désagréable de faire le poireau, en attendant une personne ou son tour au guichet ou autre part. On n'aime donc pas « poireauter ».

Il y a le radis, bon à croquer à table avec un peu de beurre et de sel. C'est attristant de ne pas avoir un radis en poche,



en attendant de mettre du beurre dans les épinards, avec lesquels on peut faire une bonne « bourbouillade ». L'épinard donne du muscle, si l'on s'en réfère à « Popeye ». Pour cultiver la carotte, il ne faut pas tirer la carotte. Manger des carottes rend beau et aimable, paraît-il. Pour faire avancer un âne, l'ânier doit manier la carotte et le bâton. Dans la vie, il faut veiller à ne pas se faire « carotter ».

La tomate se cultive bien, chez nous, elle est



rafraîchissante. On aime bien les tomates farcies, mais ne pas être farci comme une tomate. Par timidité, ou honte, le visage peut devenir rouge, comme une tomate mûre. Dans des manifestations, des tomates sont parfois lancées ou reçues. On en lance aussi, en cas de navets, pour un piètre spectacle sur scène.

Le navet est bien comestible. Dans certains menus, le canard aux navets est apprécié, mais pas le navet tout seul, mauvais film, mauvaise toile, ou tableau.

Passons à l'aubergine, longue ou ronde, dégustée en « ratatouille ». Les aubergines qui collaient des papillons aux voitures mal garées, n'étaient pas du goût des automobilistes.

Voici les haricots, verts, mange-tout, ou à écosser. Le haricot blanc « coco » a parfois mauvaise réputation corporelle. En certaines occasions, il se dit que les z'haricots sont cuits, que c'est la fin des z'haricots. Il ne faut pas trop courir sur le haricot. Dans l'armée, on les appelle les fayots. Il y en a qui aiment « fayoter ».

Le poivron est vert et devient rouge. Ne pas confondre avec le poivrot, qui boit du rouge et devient noir.

La salade, il y a beaucoup de sortes de salades. Avant de la

manger, on la fatigue dans le panier à salades, qui n'est pas celui de la police évidemment. La salade de fruits rafraîchit bien. Le camelot vend de la « salade ». Les menteurs racontent souvent des salades difficiles à avaler.



L'oignon, ou oignon familièrement appelé, est doux ou fort. Celui du gros orteil est douloureux. Les anciens regardaient l'heure dans l'oignon, glissé dans le gousset du gilet ou dans la poche. A un curieux, on peut lui dire que ce ne sont pas ses oignons.

La pomme de terre, nourissante, est souvent

nommée la patate. On peut prendre un coup sur la patate et avoir le nez comme une patate. A la pétanque, à un joueur maladroit, il lui est dit qu'il joue comme une patate, de fait, il peut en avoir gros sur la patate.

L'oseille a un goût acide, on mange la soupe à l'oseille. On l'assimile parfois à l'argent. Si vous avez de l'oseille, ne pas vous la laisser faire à l'oseille, et piquer votre oseille.

Finissons le potager avec l'artichaut, la courge et le cornichon. Malgré la valeur nutritive de ces produits, il n'est pas bon d'avoir un cœur d'artichaut, d'être pris pour une courge ou pour un cornichon.

Pour les fruitiers, mon poirier donne de belles poires, Beurre, Duchesse, William. Il faut toujours garder une poire pour la soif. Pour certaines affaires, couper la poire en deux, ou attendre que la poire soit mûre, en conclusion ne pas se faire prendre pour une poire.



Mes quelques souches nous permettent de nous offrir une bonne cure de raisins.

Enfin, mon vieux prunier, qui comme moi prend de l'âge. Cette année, il s'est décidé à porter de belles prunes Reine-Claude, qui sont savoureuses. Je suis donc satisfait de mon jardin. Peut-être pourrait-on dire de cet article « quelle salade » ? J'espère ne pas l'avoir écrit pour des prunes, mes je fais confiance à la sagacité des fidèles lecteurs du Publiaire.



La mégine : une recette de chez nous

La mégine, c'est un peu comme la bourbouillade ou la chichoumeille, chaque famille a sa recette. Certaines mettent le « mou » et le « dur », d'autre le « mou » seulement. Certaines la font à l'eau d'autres au vin... A vous de choisir !!!

L'élément de base de la mégine, c'est la fressure d'agneau. Mais encore ? Et bien l'ensemble cœur et poumons. Le cœur, c'est le « dur », et les poumons, le « mou » ... et je vous assure qu'il serait bien dommage de le réserver à votre chat !!! Les abats arrivent chez notre boucher le mardi et devant l'insuccès de la mégine de nos jours, la fressure ne figure plus dans sa vitrine, il faut donc la lui commander. Lorsque vous avez votre

fressure, vous séparez le cœur des poumons, et vous enlevez de ceux-ci les morceaux de bronches qui sont un peu durs. Ensuite, vous coupez les poumons (et éventuellement le cœur) en morceaux (plus ou moins gros ...ça dépend des goûts !!!). Si on appelle le cœur le « dur », c'est parce qu'il durcit beaucoup lors d'une cuisson prolongée.

Dans une marmite, vous faites ensuite revenir les morceaux dans de l'huile, vous ajoutez un peu de farine puis vous couvrez d'eau, ou de vin. Là attention, les morceaux de poumon ont tendance à flotter... donc il peut être difficile de les couvrir !!! Il faut simplement prévoir assez de liquide pour une heure de cuisson.

Après l'eau vous ajoutez quelques gousses d'ail coupées en petits morceaux. Avec le vin, il me semble que des oignons seraient mieux et dans ce cas, il faut les faire revenir avant. Certaines ajoutent un gros bouquet de persil. N'oubliez pas un peu de sel et quelques épices de votre choix pour personnaliser la recette !!! Portez à ébullition (ça mousse !!!) puis laissez mijoter couvert.

Après une heure de cuisson environ, vous pouvez rectifier la consistance de la sauce à votre convenance.

Bon appétit !!!

*Isabelle NOUVELON
avec la collaboration
d'Anciennes de Saint-Bauzille,
que je remercie.*

Histoire d'une famille au pays de Saint Bauzille de Putois à l'époque des guerres de religion

Suite du
numéro 86

Et le temple de Saint-Bauzille... J'en ai entendu parler durant ces années...

Construit en 1613, démoli par les catholiques en 1647 puis reconstruit en 1653 pour être à nouveau démoli huit ans plus tard...

C'était un bel après-midi d'octobre 1661. Jean discutait assis sous un vieux chêne avec sa femme Jeanne quand Marcellin du Caylar, l'oncle de Jeanne, arriva.

- *J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer, leur dit-il. Notre temple va être à nouveau démoli.*

- *Encore, mais nous refuserons comme nous l'avons déjà fait au mois de mars quand on est venu nous ordonner de le détruire.*

- *Non, l'ordre arrive de Paris. Cette fois-ci nous sommes obligés d'obéir au roi sinon il nous enverra ses soldats.*

- *Mais pourquoi notre roi Louis ne nous laisse-t-il pas pratiquer notre religion tranquillement. Ce sont les catholiques de Saint-Bauzille qui ne nous supportent pas.*

- *Pourtant il a donné raison à l'évêque.*

- *Sans doute parce qu'il est aussi le seigneur de St Bauzille.*

- *Nous devons donc aller prier à Ganges, quelle injustice ! et Jeanne se mit à pleurer.*

- *Ne t'inquiète pas. Ce qui compte c'est que nous puissions continuer à prier notre Dieu selon notre religion.*

Mais Jean et Jeanne ne savaient pas à ce moment que les ennuis commençaient vraiment pour les pratiquants de la religion réformée. Ils moururent avant les mauvais moments de la fin du 17^{ème} siècle.

Etienne, Florent

Vers 1680 commença la mauvaise période des dragonnades.

Un soir, le jeune Jean Gay et sa femme Anne étaient au coin du feu en train de lire la Bible lorsqu'ils entendirent des pas dans la cour. Jean alla ouvrir. C'étaient Marie, la sœur d'Anne, et son mari accompagnés de Marcellin du Caylar, l'oncle d'Anne. Ils

furent invités à entrer et à s'installer au coin du feu. Ils reprirent la prière ensemble.

Plus tard, Marcellin raconta ce qui se passait à Ganges et à St Bauzille.

- *Savez-vous que les dragons du roi se sont installés chez Pierre Puech de Ganges qui doit les nourrir. Juste avant ils étaient chez d'autres protestants. Ils ont pillé et cassé tout ce qu'ils avaient et les ont obligés à abjurer.*

- *Ah non ! Ce n'est pas possible, s'exclama Anne, ça ne va pas recommencer comme au temps de mes grands-parents.*

- *Je suis désolé mais c'est la vérité. Mon cousin André Roche a été battu et il s'est enfui en Suisse. A St Bauzille les dragons se sont installés dans la Grand-rue. Hier ils ont menacé Charles Olivier qui a eu tellement peur qu'il veut se convertir. Je pense que ça va être pire chaque jour et qu'il faudra être plus prudent.*

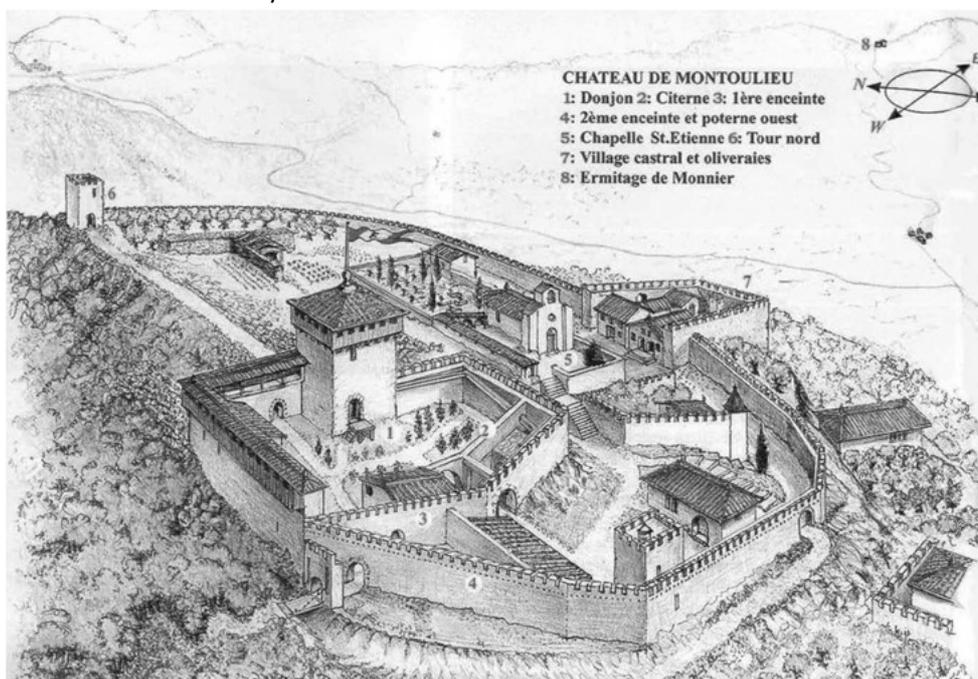
Justine, Anaïs

Un jour de 1685, pendant que Jean Gay, sa femme Anne et leur fils Jean se préparaient pour sortir, j'entendis les parents discuter :

- *J'aimerais tant ne pas avoir à abjurer, pleurait Anne, pourquoi nous oblige-t-on à aller là-bas ?*

- *Ne t'inquiète pas, répondit son mari, nous nous en sortirons, nous continuerons à être fidèle à notre religion dans notre cœur malgré l'abjuration.*

Jusqu'à ce moment, j'avais pensé que toute la famille allait s'enfuir dans un pays protestant. J'avais espéré qu'ils resteraient ici, j'avais souhaité qu'ils m'entendent et je comprenais enfin qu'ils avaient décidé de renoncer à leur religion plutôt qu'à leur



terre.

Toute la famille était prête pour partir abjurer. Je sentais qu'ils étaient tristes mais en même temps qu'ils ressentait de la rage au fond d'eux. Quelques minutes après ils sortirent. Tous leurs amis les rejoignirent dans le jardin pour traverser l'Hérault et aller ensemble à l'église renoncer à leur foi.

Deux ou trois heures plus tard, toute la famille revint. Pendant qu'Anne préparait le dîner, son mari partit discuter avec leur fils dans la grande pièce au coin du feu.

- *Que penses-tu de cette journée, demanda le père ?*

- *J'étais triste de devoir abjurer, j'aurais préféré partir. C'était tellement dur.*

- *L'évêque ne t'a pas impressionné dans son grand habit violet ? As-tu vu tous ces gens qui pleuraient et les dragons qui nous menaçaient ?*

- *As-tu vu Robert Vignole ? Je croyais qu'il devait venir ?*

- *Non, je ne l'ai pas vu. J'espère qu'il ne lui est rien arrivé.*

Après le dîner les voisins vinrent passer la veillée et annoncèrent que Robert Vignole n'avait pas réussi à se décider à aller abjurer mais qu'ils l'avaient convaincu et qu'il irait le lendemain.

Mickaël, Noélie

Un jour de mars 1703, j'entendis Anne qui parlait avec son fils aîné de la révolte des camisards.

Ce soir-là, elle était en train de faire le souper et Jean faisait ses devoirs sur la table de la cuisine. Elle lui expliqua que dans l'après-midi, alors qu'elle était en train d'étendre son linge, elle avait vu passer un cadavre en uniforme de dragon dans l'Hérault. Jean lui répondit que leur maître leur avait expliqué ce qui s'était passé la veille à Ganges.

- *Les protestants révoltés*

qu'on appelle les camisards ont attaqué Ganges. Ils ont tué tout un groupe de dragons et ont jeté les corps dans l'Hérault. C'est sans doute l'un d'eux que tu as vu.

- *C'est normal que les protestants se révoltent. Depuis des années nous sommes surveillés, obligés d'aller à l'église...*

- *Le maître nous a dit que le curé de Saint Bazille a peur pour sa vie et celles des élèves. Il croit que les camisards peuvent venir jusqu'ici.*

- *Mon dieu, mais les soldats vont peut-être vouloir se venger !*

- *Il ne faut pas qu'ils trouvent notre Bible en Français.*

- *Ah oui, il faut la ranger dans le miroir qui a une cachette secrète.*

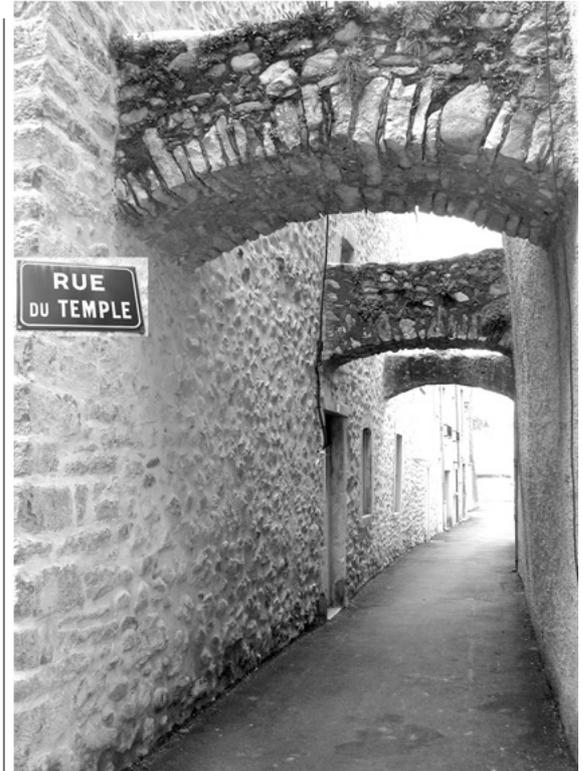
Julie, Audrey

Quelques temps plus tard, en janvier 1704, Robert Cazalet, un paysan de Montoulieu, arriva à pied avec une charrette attelée à un âne. Anne le vit de sa fenêtre et descendit à sa rencontre. Elle vit qu'il avait sa tête des mauvais jours.

- *Que se passe-t-il, demanda-t-elle ?*

- *Je viens te demander de l'aide. La semaine dernière, les soldats de St Hippolyte ont brûlé le château car notre seigneur, Pierre de Montoulieu avait nourri et caché des camisards qui fuyaient.*

Et voilà que maintenant, on nous met à l'amende, nous les paysans. Nous devons donner aux dragons de St Hippolyte de grande quantité de nourriture : du blé, du foin, du vin, de l'huile, de la viande, du sel. Nous n'avons que trois jours pour rassembler tout ce qu'ils veulent sinon nous irons en prison et ils brûleront nos maisons. Nous avons déjà rassemblé des marchandises mais nous n'avons pas assez de blé aussi je viens te



demander si tu pourrais m'en donner.

- *Oui, je vais t'aider, lui dit Anne. Viens et entre donc boire un coup et te reposer dans la maison.*

Elle lui servit un verre et ils continuèrent à discuter.

- *Il ne leur a pas suffi de nous obliger à abjurer, de nous interdire de pratiquer notre religion. Voilà que maintenant ils veulent nous ruiner. Le château est détruit, notre seigneur n'y habite plus, nous n'avons plus de raison de rester là-haut.*

- *Mais que veux-tu faire ?*

- *Auguste Chafiol va aller s'installer avec son frère au Mas Neuf et Guy Commeiras parle d'aller à la Vielle de Montoulieu. Ce sera sans doute plus simple pour nous de vivre en bas dans la plaine. Nous n'aurons plus à monter l'eau jusqu'au village.*

Un peu plus tard, les sacs de blé chargés sur sa charrette, Robert Cazalet lui dit au revoir et la remercia pour le blé qu'elle lui avait donné et de lui avoir sauvé la vie et sa maison.

Florian

Suite dans notre prochain numéro

Notre région a tout de même bénéficié d'une certaine clémence météorologique, peut-être un peu trop de vent, peut-être des nuits trop fraîches, mais un temps qui nous a permis de vaquer à nos occupations sans trop de contraintes.

Les jardiniers ont comme d'habitude manifesté leurs impressions. Pour certains, la joie d'annoncer les tomates les plus précoces, des courgettes à ne pas savoir qu'en faire et sans parler des salades énormes... Pour d'autres qui se plaignent que leurs tomates ne mûrissent pas, que les salades montent, que le vent dessèche tout, que le froid freine leur croissance, sans parler des pucerons, des pouls qu'il faut combattre avec acharnement. Il faut se l'avouer : leurs légumes sont tellement bons...

Les viticulteurs frappés déjà par les attaques du mildiou et de l'oïdium, constatent les dégâts que provoquent les hardes de sangliers. Les chasseurs les aident à placer des clôtures électriques. Ils entretiennent les chemins d'accès aux territoires de chasse et les sentiers qui mènent aux postes au plus épais des bois. Ils participent ainsi activement à la protection de la nature.

Les diverses associations de leur côté participent à la vie du village. Le traditionnel repas du Foyer Rural, les Festiberges ont permis à de nombreux musiciens de s'exprimer, la Fête Votive avec sa jeunesse exubérante, ses festivités, son repas champêtre où les anciens n'ont pas démerité, le feu d'artifice, les bals, rien n'a manqué, tout était

magnifique. . .

Je n'oublierais pas les concours de boules qui ont attiré régulièrement 100 joueurs sur les Berges de l'Hérault.

Les 11^{èmes} Foulées du Thaurac ont réuni de nombreux sportifs encadrés par des organisateurs expérimentés et de nombreux bénévoles fidèles à cette compétition.

L'association Goupil Connexion et les clubs Connaître et Protéger la Nature ont présenté du 23 au 26 août des conférences, des animations, des ateliers de travail, destinés à faire prendre conscience que la Nature a besoin plus que jamais de toute notre attention. . .

Des changements de propriétaires sont intervenus au centre commercial du Chemin Neuf, Hélène et Laetitia en remplacement de Babet, M. GREGEOIS en remplacement d'Aurore et, bientôt la pharmacie.

Et là, il faut s'arrêter un instant sur cette nouvelle qui courrait dans le village : un Discount allait s'implanter sur le Chemin Neuf. Large débat, maintes fois mis sur le devant de la scène, entre les commerçants et les consommateurs, entre le pouvoir d'achat et la qualité des produits, une entrevue avec le Maire s'imposait.

Il confirmait en l'état de ses connaissances que le terrain avait été vendu pour une autre destination, un centre de résidences pour personnes âgées et un centre d'accueil pour les jeunes, toute la lumière sera faite dans les prochains mois.

J'étais reçu par M. YRLES Jean-Claude, directeur d'établissement du Bureau de Poste de Ganges, qui remplaçait au pied levé la conseillère financière qui venait de tomber malade à l'annexe de St Bauzille. Il m'expliquait les difficultés qu'il avait rencontrées pendant les vacances, désirant que tout son personnel profite de 3 semaines de vacances, il a été obligé de fermer l'annexe de St Bauzille, l'après midi pendant 15 jours. Quant aux fermetures sauvages pourrait-on dire, d'un jour ou d'une demie journée, elles proviennent du fait de longue maladie de deux de ses employés, le personnel volant pour les remplacements est sous l'autorité de Montpellier. Donc difficultés d'effectif qui présage une privatisation sous jacente, la Banque Postale phagocytant lentement l'ensemble des filiales...

Il y a eu l'épisode du ralentisseur à la sortie du nouveau lotissement du Chemin Neuf. La circulation a été arrêtée toute une nuit pour construire ce ralentisseur, objet de toute l'attention du bureau d'étude de la D.D.E. Le premier jour, les premières voitures qui ont ralenti à la vitesse du panneau 30 km/h, ont touché du becquet avant et les passagers ont touché le plafond de la tête, c'était en fait un véritable stop, un mur en travers de la route... Il a donc fallu arrondir les angles...

J'ai passé avec vous un très agréable moment, au prochain numéro...

Présents : Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, CORVEZ Michel, LEBON Cédric, PONS Nicolas

Excusés : Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, Mr CLAUDE Gérard, SEBASTIA.Marjorie

Secrétaire : Mme LEONARD Anne Marie

1 - Approbation du compte de gestion 2006 de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2006 établi par Mme le Percepteur. Après examen des comptes, le conseil approuve le compte de gestion 2006

2 - Approbation du compte de gestion 2006 du Service

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du service établi par Mme le Percepteur pour l'année 2006. Après examen le conseil approuve le compte sans réserve

3 - Compte administratif 2006 de la commune

Monsieur l'adjoint chargé des finances présente le compte administratif de l'année 2006.

En section de Fonctionnement :

Le montant des dépenses est de 181 968.10 €

Le montant des recettes est de 217 228.74 €

L'excédent de Fonctionnement pour l'année 2006 s'élève à 35 260.64 €

En section d'Investissement :

Le montant des dépenses est de 102 413.84 €

Le montant des recettes est de 109 323.19 €

L'excédent d'Investissement pour l'année 2006 s'élève à 6 909.35 €

Monsieur le maire quitte la salle et le conseil municipal approuve les comptes proposés

4 - Compte administratif 2006 du service

Monsieur l'adjoint chargé des finances présente le compte administratif de l'année 2006.

En section de Fonctionnement :

Le montant des dépenses est de 35 782.60 €

Le montant des recettes est de 62 681.93 €

L'excédent de Fonctionnement pour l'année 2006 s'élève à 26 899.33 €

En section d'Investissement :

Le montant des dépenses est de 22 748.18 €

Le montant des recettes est de 57 731.19 €

L'excédent d'Investissement pour l'année 2006 s'élève à 34 983.01 €

Monsieur le maire quitte la salle et le conseil municipal approuve les comptes proposés

5 - Tarifs 2007

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les tarifs publics à appliquer en 2007. Après délibération, le conseil approuve les montants suivants :

Le tarif de l'eau reste inchangé :

Abonnement : 100 € / an / compteur

0.31 € / m3 consommé

PISCINE (prix publics TTC)

Ticket à l'unité : 2,00 €

Carnet de 10 tickets : 14,00 €

CAMPING (prix publics TTC et hors taxe de séjour)

Camping par jour et par personne : 5.30 €

Enfant de moins de 12 ans : 2.70 €

Emplacement par jour avec électricité : 3.00 €

Piscine gratuite pour les campeurs

Pas de réduction en Haute Saison (du 7 juillet au 25 Août)

En Basse Saison :

Groupe de plus de 30 personnes (hors colonies) emplacement gratuit

Associations et groupes bénéficiant d'un prix exceptionnel lié à une manifestation ou un événement exceptionnel

4€ pour une personne

8 € pour deux personnes

1 € par personne après la troisième

Séjour supérieur à 1 mois : emplacement gratuit

Chalets (HLL) (du Samedi au Samedi)

Haute saison du 7 juillet au 25 Août 390 € par semaine

Nuit supplémentaire 100 €

2 nuits 180 €

3 nuits 250 €

4 nuits 300 €

5 nuits 350 €

6 nuits 375 €

7 nuits 390 €

Au-delà 55 € par nuit supplémentaire

Basse Saison

Semaine 290 €

Nuit supplémentaire 45 € par nuit après une semaine

Une nuit 80 €

Deux nuits 120 €

35 € par nuit supplémentaire jusqu'à la sixième nuit

Séjour au mois :

500 € par mois

Si plus de 1 mois, 17 € par jour supplémentaire

Pour les compagnies Ô CIRQUE ou SAUDADE

Basse Saison seulement

120 € par mois par véhicule d'habitation

4 € par jour supplémentaire au-delà du mois

4 véhicules d'habitation gratuits sont mis à la disposition des compagnies jusqu'au 30/06/2007

6 - Vote des 4 taxes pour l'année 2007

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le taux des quatre taxes au titre de l'année 2007

Après délibération, le conseil décide de ne pas augmenter les taux qui restent :

Taxe d'habitation : 2.00 %

Taxe sur le foncier bâti : 4.00 %

Taxe sur le foncier non bâti : 6.11 %

Taxe professionnelle : 2.40 %

7 - Affectation du résultat 2006 sur le budget primitif de la commune

Compte tenu des excédents dégagés de l'exercice 2006, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 35 260.64 € à l'investissement 2007 par l'intermédiaire du compte 1068 "affectation de résultat"

8 - Affectation du résultat 2006 sur le budget primitif du service

Compte tenu des excédents dégagés de l'exercice 2006, le conseil municipal décide de garder les excédents de fonctionnement 2006 en section de fonctionnement

9 - Création d'un budget annexe pour la piscine et transfert de l'actif

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'activité piscine était comptabilisée dans le budget de la commune alors que l'exploitation du camping était assujettie à la TVA et comptabilisée dans un budget annexe appelé "service Bruyère Le Grillon". Il propose donc d'intégrer l'activité piscine dans le service avec assujettissement de la TVA et d'y transférer l'actif correspondant soit 16 294.16 €.

Après délibération le conseil approuve et autorise monsieur le maire à intégrer l'activité piscine dans le budget annexe, transférer les actifs du budget de la commune dans ce même budget annexe et à faire les démarches nécessaires à cette opération

10 - Budget primitif 2007 de la commune

Monsieur le Maire présente les propositions de budget pour l'année 2007

En section de fonctionnement les dépenses égalent les recettes à 218 000 €

En section d'investissement, les dépenses égalent les recettes à 151 260 €

Le conseil approuve les propositions et vote le budget à l'unanimité

11 - Budget primitif 2007 du service

Monsieur le Maire présente les propositions de budget pour l'année 2007

En section de fonctionnement les dépenses égalent les recettes à 107 800 €

En section d'investissement, les dépenses égalent les recettes à 70 000 €

Le conseil approuve les propositions et vote le budget à l'unanimité

12 - Mise en place des paiements au camping par carte bancaire

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de délibérer afin d'accepter le paiement par carte bancaire au camping. Une délibération favorable permettrait à Mme la comptable de la commune d'engager les démarches nécessaires à la mise en place de ce système de paiement

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette affaire. Une information sera mentionnée dans l'acte de nomination du régisseur

13 - Hérault Habitat : demande de cautionnement

Monsieur le maire informe le conseil que l'organisme chargé de la réalisation des logements sociaux, Hérault Habitat, a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

et demande à la commune sa garantie pour les emprunts suivants :

Prêt PLAI d'un montant de 172 483 € : Garantie demandée de 25 % soit 43 120.75 €

Prêt PLUS d'un montant de 338 572 € : Garantie demandée de 25 % soit 84 643,00 €

Après délibération, le conseil donne un accord de principe pour que la commune accorde sa garantie

14 - Mise aux normes des installations de la station de pompage

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la visite périodique effectuée par la SAUR des installations de pompage, il y a lieu de faire quelques travaux de réparation et de mise en conformité.

Après délibération, le conseil demande à Mr le Maire d'envisager les travaux à venir et de faire une consultation auprès des entreprises

15 - Demande de subvention pour le sentier botanique

Monsieur le maire présente au conseil le projet de création d'un sentier botanique sur le terrain de bruyère

Après délibération, le conseil approuve les devis d'installation des panneaux et autre mise en place du parcours, autorise monsieur le maire à signer les commandes et à demander les subventions aux organismes financeurs.

16 - Intégration du projet de création de centre de création diffusion et de formation, à l'Art vivant .dans le contrat de pays

Monsieur le Maire expose au conseil que le projet de "création diffusion initiation et formation à l'Art Vivant" proposé en collaboration avec les Compagnies Ô CIRQUE et SAUDADE nécessite une étude sur les modalités de fonctionnement juridique et financier. Cette action participant au développement local du territoire en offrant une structure culturelle doit être intégrée au contrat du Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Après délibération, le conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le maire à intégrer ce projet dans la démarche du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et à présenter des demandes de subventions auprès des différents financeurs

17 - Demande de subvention DGE pour la mise en place de l'ADSL

Monsieur le Maire fait le point sur les entretiens avec les opérateurs téléphoniques. A l'heure actuelle, il semble impossible de déposer un projet réalisable afin d'obtenir une subvention

18 - Création d'un local technique dans le camping

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser un bâtiment pouvant servir de réception dans le camping et présente un avant projet servant de document de base.

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises, à signer les pièces nécessaires à la constitution du dossier et à la réalisation du projet.

19 - Création d'une régie d'avances et recettes pour le camping municipal.

Monsieur le Maire rappelle les points suivants : Une régie de recettes permettant les encaissements des entrées de la

piscine et du camping existe depuis 1989. Une convention liant la commune et l'ANCV permet de régler le séjour par chèques vacances Le règlement par carte bancaire se met en place .La piscine est intégrée dans le service annexe, assujetti à la TVA Afin de faciliter le fonctionnement de ce service, et suite à procédure de délégation de service public, le conseil confirme la création de la régie d'avances et de recettes pour le camping, la régie de recettes pour la piscine étant maintenue

20 - Questions diverses

Le conseil apporte son soutien aux collectifs de défense de la langue occitane
aux salariés des usines WELL et PERRIER et aux viticulteurs.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 heures

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 26 juillet 2007

Présents: Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, Mr CLAUDE Gérard, CORVEZ Michel LEBON Cédric, PONS Nicolas

Excusés : Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA.Marjorie

Secrétaire : Mme LEONARD Anne Marie

1 - Adhésion du SIVU Ganges Le Vigan au Syndicat Mixte du bassin du fleuve Hérault : modification des statuts

Monsieur le maire rappelle la délibération prise par le comité, syndical du SIVU en date du 21 mars 2007.

Cette délibération permet au SIVU de se doter de la compétence "coordination, animations et études " pour la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE pour pouvoir adhérer au futur syndicat mixte du bassin fleuve Hérault.

Le Conseil municipal, après délibération, donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts.

2 - Convention Etat-Commune concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et autres déclarations relatives à l'occupation des sols

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la fermeture de la DDE de Ganges, les dossiers d'urbanisme sont instruits à la DDE de Montpellier. Il convient donc de délibérer pour établir une convention état commune permettant aux services DDE de Montpellier d'instruire les demandes d'occupation de sols

Après délibération, le conseil approuve le projet de convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols et charge Monsieur le maire de signer les pièces nécessaires

3 - Aide au voyage scolaire

Monsieur le maire donne lecture d'une demande d'aide au voyage scolaire présentée par la directrice de l'école du Thaurac concernant une sortie en péniche de Sète à Aigues Mortes pour un enfant de CM1. Le montant demandé est de 100 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte de prendre en charge le coût du voyage sur les crédits affectés au compte 65748

4 - Attribution des subventions 2007

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les demandes de subventions reçues en mairie au titre de l'année 2007

Après délibérations, le conseil décide de verser les sommes

suivantes aux organismes ci-dessous

Associations attribuée en 2007	Subvention
Association de sauvegarde de la Devèze	450 €
Association Doux Octobre	300 €
Association des Maires (soutien aux viticulteurs)	60 €
Comité des fêtes de Montoulieu	3000 €
Lyre St Bauzilloise	500 €
Le Publiaire St Bauzille de Putois	150 €
Le Sou des écoles	450 €
O.M.S	3800 €
Restos du coeur	100 €
Seranne Onnisports	230 €
Rallye maths Collège Louise Michel	40 €

5 - Mise à disposition de la serre du Mas de Bruyère

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Mr FONTAINE Guy qui souhaite ajouter à son activité d'hébergement et d'école de para pente un élevage d'escargot

Il souhaiterait pour cela disposer d'un tiers de la serre qui se trouve derrière le Mas Bruyère et qui n'est que partiellement occupée.

Après délibération, et afin de permettre à Mr FONTAINE de démarrer son élevage d'escargots le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation d'un tiers de la serre, non couvert et pour une durée de un an , le temps de mettre en place son projet

6 - Projet de création de centre de formation, initiation à l'Art Vivant .Devenir du projet et point sur la convention avec la Compagnie "O CIRQUE" et l'association "Saudade"

Le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention pour l'étude du projet de création, formation et initiation à l'Art Vivant n'a pas été retenue par la Région.

Ce non engagement sur l'étude de ce projet soutenu par le Pays et la Communauté de communes laisse sans espoir le financement pour la réalisation à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Demande à Monsieur le Maire d'intervenir à nouveau auprès du Conseil Régional et du Conseil Général afin d'essayer de débloquer la situation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et conformément à la délibération du 2 juin 2006:

Rappelle qu'il est impossible de maintenir la Compagnie "O Cirque" et l'Association "Saudade" dans les conditions actuelles de stationnement et de résidence sur la parcelle D 331 (en partie) et le camping

Sans évolution sur le financement du projet avant la fin de l'année 2007 , la Compagnie "O Cirque" et l'association "Saudade" ne pourront plus stationner ni séjourner sur la commune et devront , dans cette hypothèse, quitter les lieux au

plus tard le 31 Janvier 2008.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'en informer la Compagnie "O Cirque " et l'association "Saudade" ainsi que les organismes financeurs et de faire toutes les démarches nécessaires.

7 - Autorisation de recrutement de personnel temporaire ou saisonnier

Cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure en raison des prochaines élections municipales

8 - Etat d'avancement des projets d'aménagement du camping et du restaurant

Monsieur le maire informe que le local d'accueil du camping est

presque fini. Il précise que les travaux sont interrompus à la demande du gérant afin de ne pas gêner les campeurs. Ils reprendront après la saison. Le local sera donc livré en mars 2008

Questions diverses :

Mme THARAUD informe que la croix de la Vielle menace de tomber. Monsieur le Maire signale que des travaux de consolidation vont être étudiés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès

le 19 juillet 2007

Présents : Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr E. PETRIS, Mr A. BERTRAND, Mme S. GRANIER, Mme M.C. ESPARCEL, Mr E. BOURGET, Mr P. TRICOU,

Absents excusés : Mme H. POISSON, Mme M.J. CAIZERGUES, Mr Ph. LAMOUREUX.

Convention avec la DDE pour l'instruction des demandes de permis de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre les services de l'Etat et la commune pour l'instruction des demandes de permis, de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols. La commune est compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L.422-8 du code de l'urbanisme qui relève du préfet. Ainsi en application de l'article L.422-8 du code de l'urbanisme, le Maire de la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables. Conformément à l'article R.423.-15 du code de l'urbanisme, la commune peut décider, par délibération de son conseil municipal, de confier à la Direction Départementale de l'équipement (DDE) l'instruction des catégories d'autorisation et d'acte relatifs à l'occupation du sol qui requièrent l'intervention de ce service. La convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la DDE, service instructeur, qui tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux,
- assurent la protection des intérêts communaux,
- garantissent le respect des droits des administrés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La convention est jointe à la présente délibération.

PAE les Terrasses

Modification de la délibération du sept mars 2007.

Monsieur le Maire se retire le temps des débats sur cette question.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification par ajout du montant de la participation au m² de SHON qui est fixée à 173.61€.

Monsieur le Maire rejoint le Conseil.

DIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la

Déclaration d'intention d'aliéner présentée par la SCI les Hauts d'Agonès de la parcelle A 240P lieu dit la Costète.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas préempter.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'intention d'aliéner présentée par la Monsieur Philippe BENICHON des parcelles A 49/50 lieu dit le village.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas préempter.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable fourni par la DDAF de l'Hérault.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport.

Modification du budget prévisionnel du service AEP

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'observation de la Préfecture concernant l'inscription aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement qui ne doit pas dépasser 7.5% des crédits de dépenses réelles prévisionnelles.

Il convient donc de modifier le budget dans ce sens.

Par ailleurs, afin de pouvoir régler les frais d'annonces légales inhérentes aux procédures de délégations de services publics, il convient également de porter des crédits au compte 6231. Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de modifier le budget de la manière suivante :

Compte 022 : dépenses imprévues	-200€
Compte 66 : intérêts	-6000€
Compte 6231 : annonces et insertions	+6200€.

Approbation des statuts modifiés du SIVU Ganges, Le Vigan

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Syndical du SIVU Ganges-Le Vigan s'est réuni le 21 mars 2007. Au cours de cette réunion, il a été décidé que le SIVU se dote de la compétence « coordination, animations et études » pour la gestion équilibrée de l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SGAE. En effet, cette compétence est nécessaire pour pouvoir adhérer au futur syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts.

Nouveau tracé d'assainissement pour la Vielle

Monsieur le Maire rappelle que le tracé initial pour la desserte de « la Vielle » n'est pas réalisable techniquement. Par

conséquent, après consultation de l'entreprise et de la DDE, il est proposé un nouveau tracé qui passerait par la propriété privée de Monsieur CAUSSE. A cette occasion il conviendra d'établir une proposition de servitude entre la commune et Monsieur CAUSSE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tracé.

Affaire PETRIS/BAUDOUIIN

Suite à la réception après la convocation du conseil d'un courrier du greffe de la Cour d'Appel de Montpellier, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de cette affaire.

Le Conseil Municipal ayant donné son accord, Monsieur le Maire donne lecture du courrier informant que Monsieur et Madame PETRIS font appel du jugement n°05/209 rendu le 18/06/2007 par le Tribunal de Grande Instance de Montpellier et demandant que la Commune constitue avoué pour être défendue devant la Cour. Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer avoué et donne à Monsieur le Maire l'autorisation de faire les démarches nécessaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur et Madame ZOUAOUI à propos des objets qui sont régulièrement déposés à côté des conteneurs à verre et poubelles.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier reçu de Monsieur et Madame BREBION qui s'expliquent sur les raisons qui les conduisent à ne pas se raccorder au réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire produit un courrier de « La Lyre Saint Bauzilloise » qui demande une subvention. Lors d'un précédent conseil, il avait été adopté une subvention de 50€ par enfant d'Agonès qui fréquenterait l'école de musique. N'ayant pas la liste des enfants de la commune qui se rendent régulièrement dans cette école, la question reste en suspens et sera réexaminée ultérieurement.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de l'association « Les P'tits Loups du Pic » qui demande une subvention. Le Conseil Municipal rejette cette demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21heures30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de putois

le 24 aout 2007

Présents : Mmes ALLEGRE M.A ; AFFRE F ; LAMOUREUX C ; MARTIAL V ; MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B.

Absents : TONADRE MH ; OLIVIER D ; MARIN N.

Secrétaire de séance : MISSONNIER Roger

Le compte rendu de la séance précédente ayant été approuvé, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la révision des droits de place (accepté à l'unanimité) et ouvre la séance de ce jour qui appelle l'examen des questions suivantes :

I REGULARISATION DE LA DELIBERATION DU 7 JUIN 2007

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juin dernier, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer le poste de gardien de police créé par délibération en date du 27 mars 2007 par un poste de gardien de brigadier chef principal.

La délibération mal rédigée a reçu une observation du contrôle de légalité. Celle-ci doit spécifier d'une part, la suppression du poste de gardien de police et d'autre part, la création du poste de brigadier chef.

Cette régularisation est acceptée à l'unanimité ; cette délibération de ce jour annulera la délibération prise par le Conseil municipal le 7 juin 2007.

II ELECTRIFICATION RURALE

La maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement du réseau électrique a été délégué par la commune au Syndicat Hérault Energies.

A notre demande, cet organisme a fait une étude pour le renforcement des postes Christ, Frigoulet, et cave, et nous propose des conventions de financement pour l'exécution de ces travaux.

Le coût de ces travaux s'éleverait à un montant total de 94 997.99 € TTC.

Hérault Energies s'engage à payer la totalité des dépenses, et la commune doit s'engager à payer à Hérault Energies la part qui reste à sa charge après encaissement des subventions et récupération de la TVA, soit

Pour le poste du Christ : 12 373.85 €

Pour le poste de Frigoulet : 3142.14 €

Pour le poste Cave : 3 142.14 €

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce financement et autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

III INSCRIPTIONS EN NON VALEUR

Budget commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des restes à recouvrer pour l'année 2003 s'élève à 1207.14 €

(redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Compte tenu que toutes les procédures de recouvrement ont été mises en œuvre par le comptable, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette somme au budget au compte 654.

Afin de pouvoir procéder à ces inscriptions, les virements de crédits suivants sont nécessaires :

C/ 022 : -1461

C/654 : +1210

C/673 : + 251

Le Conseil approuve ces virements.

Budget M49

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des restes à recouvrer pour les exercices 2003 et 2004 s'élève à 5 138.96 €.

Compte tenu que toutes les procédures de recouvrement ont été mises en œuvre par le comptable, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette somme au budget au compte 654.

Afin d'inscrire ces sommes au budget, des virements de crédits sont nécessaires, soit :

C/ 681 : -7700

C/ 654 : + 5200

C/ 673 : + 1600

C/6063 : + 900

Le conseil approuve ces virements.

IV DROITS DE PLACE :

Monsieur le Maire expose que les tarifs pour l'utilisation du domaine public communal n'ont pas été révisés depuis 2002 et propose de procéder à une réévaluation.

Le Conseil accepte et fixe les tarifs suivants :

- Etalage marché : 3€

- Camions (vente au déballage) : 100 €

- Cirques et autres attractions : 150 €
Il est précisé que les droits concernant les forains et autres attractions qui viennent sur la Commune durant la fête votive sont cédés au Comité des Fêtes.
Par ailleurs, les tarifs fixés pour la foire annuelle du 29 octobre sont reconduits à savoir

- Etalages jusqu'à 5 ml : 5 €
- Etalages jusqu'à 10 ml : 10 €
- Au-delà de 10 ml : 20 €
- Tous les étalages quelle que soit leur longueur et qui seront raccordés au courant électrique : 20 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 05 juin 2007

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président présente au Conseil Monsieur Benoît Mazenq qui vient de prendre ses fonctions à la Communauté de communes pour un contrat d'un an afin de s'occuper de la réorganisation du service déchets ménagers afin de pouvoir mettre en œuvre l'amélioration du tri sélectif et de la collecte des déchets. Monsieur Mazenq se présente au Conseil.

1. Contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault – Demande de prorogation de la subvention concernant le Schéma Global d'Aménagement.

La réalisation d'un schéma global d'aménagement de notre territoire figure depuis plusieurs années dans le contrat de territoire signé avec le Conseil Général de l'Hérault. Pour diverses raisons, cette étude n'a pas encore été mise en œuvre. Des discussions doivent avoir lieu avec les services du département de l'Hérault pour définir un cadre nouveau à l'étude. En attendant, il convient de solliciter une prorogation de cette aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

Monsieur la Président précise que cette aide est d'un montant de 60 000 €

Adopté à l'unanimité.

2. Nouveau plan de financement prévisionnel de la réhabilitation du Théâtre Albarède

Après une première étude de l'architecte Monsieur PEYTAVIN, le coût total de l'opération réhabilitation du Théâtre Albarède ressort à 1 450 500 € HT. Un nouveau plan de financement a été élaboré qui prévoit les aides suivantes : CG34 : 40%, Etat : 20%, Région : 20%. Les demandes de financement ont été faites. Il est précisé que l'opération ne pourra être mise en œuvre tant que l'ensemble des aides n'aura pas été confirmé. Le groupe de travail Théâtre et la Commission du Développement Economique ont donné un avis favorable.

Monsieur Gaubiac pose la question du coût de la réalisation d'un bâtiment neuf.

Monsieur Rigaud indique que l'architecte a calculé qu'un bâtiment neuf ne revenait pas moins cher et qu'il fallait ajouter au prix, l'achat du terrain et la réalisation des aménagements extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation des fiches actions du Pays Cévennes Aigoual Vidourle

Il convient d'approuver par délibération les fiches actions du Pays Cévennes Aigoual Vidourle qui concernent directement notre territoire et de demander leur intégration au contrat de pays :

- réhabilitation du Théâtre Albarède
- Centre de création, de diffusion et de formation de l'art vivant de Montoulieu.

Adopté à l'unanimité.

4. Nouveau régime indemnitaire du personnel de la Communauté de Communes

Il convient d'approuver le nouveau régime indemnitaire du personnel de la Communauté de Communes. Pour tous les agents de la Communauté de Communes la prime annuelle qui était de 560 € passe à 860 €. Cette prime sera versée en deux fois (juin et novembre) et l'augmentation de 300 € sera modulable selon les critères suivants : technicité, responsabilité, manière de servir. Les sommes nécessaires ont été prévues au budget 2007. La Commission des Finances a donné un avis favorable.

Monsieur Issert s'interroge sur la difficulté de mise en œuvre des critères retenus

Monsieur Rigaud précise que ces critères seront strictement appliqués notamment celui de l'absentéisme.

Adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement du contrat du chargé de mission

Il convient de renouveler le contrat de chargé de mission de Monsieur Bernard CORDIER, Directeur de la Communauté de Communes. Après deux contrats successifs de 3 ans, il est possible de faire bénéficier Monsieur CORDIER des dispositions de l'article 3 alinéa 5 et 8 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires qui prévoit la possibilité de conclure un contrat à durée indéterminée en cas de renouvellement de contrat conclu pour une durée totale égale ou supérieure à 6 ans. Monsieur le Président propose de conclure avec Monsieur CORDIER un contrat à durée indéterminée. Le Bureau a donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

6. Contrat pour un an du technicien des déchets ménagers

Il convient d'approuver le contrat pour un an de Monsieur MAZENQ Benoît, technicien déchets ménagers, choisi par le jury du 28 mars 2007.

Monsieur Toulouse rappelle pour les embauches à venir, l'intérêt qu'il y aurait à ce que les employés soient issus des divers secteurs de la Communauté de communes afin de faciliter le contact avec la population.

Adopté à l'unanimité.

7. Convention 2007 avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée

Comme tous les ans, il convient d'approuver la convention annuelle avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée afin de pouvoir verser la subvention de fonctionnement prévue au budget 2007. La Commission du Tourisme a donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

8. Participation de la Communauté de Communes

aux travaux de confortement de la falaise de Saint Julien de la Nef

La falaise de Saint Julien de la Nef, emblème de ce village et qui surplombe l'établissement le Piano Roc, présente des instabilités et des pierres s'en détachent. L'établissement qui avait repris une activité intéressante pour le tourisme et l'économie du secteur a dû être fermé. Pour permettre sa réouverture la commune de Saint Julien de la Nef s'est portée acquéreur de la falaise pour l'Euro symbolique afin de pouvoir engager les travaux urgents de confortement. Ces travaux sont estimés à 35 150 € HT. La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence développement économique et touristique et compte tenu de l'importance de cette activité économique participera au tour de table financier à hauteur de 20% maximum. La Commission du Développement Economique et le Bureau ont donné un avis favorable. Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Faidherbe qui explique cette question.

Monsieur Rigaud indique que comme cela avait été le cas avec Brissac, il y a quelques années, il est important que la Communauté de communes soit solidaire de ses plus petites communes membres, lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Adopté à l'unanimité. (Monsieur Carluy ne prenant pas part à la délibération de cette question)

9. Participation de la Communauté de Communes à l'opération "village de caractère" concernant Saint Martial

Cette opération a été relancée récemment par le Conseil Général du Gard qui apporte son concours aux communes à hauteur de 30% d'un montant subventionnable d'un maximum de 280 000 €. Notre Communauté de Communes avait décidé de financer une partie signalétique pour 10 000 €. Dans le cadre de notre compétence développement économique et touristique du secteur et du fait que cette opération s'étalera sur plusieurs années, il est proposé de porter notre contribution à hauteur de 20% de la dépense subventionnable soit un maximum de 56 000 €. Selon le montant total des travaux finalement programmés après étude, notre collectivité pourrait être soit maître d'ouvrage de l'opération soit participer au tour de table financier avec le Conseil Général du Gard, l'Etat et la Région. La Commission du Développement Economique et le Bureau ont donné un avis favorable.

Monsieur Rigaud indique que le département de l'Hérault lancera prochainement une démarche similaire de village de caractère. Il a écrit au Président du CDT pour positionner notre collectivité dans cette démarche. Il pense que parmi les villages de notre secteur, Laroque pourrait être envisagé.

Adopté à l'unanimité.

10. Avis de la Communauté de Communes sur la déviation du Rey à Pont d'Hérault

Compte tenu de l'importance de la liaison routière Ganges-Le Vigan pour le développement économique et touristique de notre territoire et dans le cadre de l'enquête publique en cours, notre collectivité se félicite que cette opération puisse se réaliser et donne un avis favorable à la déviation prévue.

Adopté à l'unanimité.

11. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

La ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole arrive à échéance. Compte tenu des besoins de trésorerie de notre collectivité, il est proposé de la renouveler pour un montant de 500 000 € au taux variable du T4M du mois précédant le mois facturé + marge de 0.12% soit à titre indicatif sur index d'avril 2007 à 3.8230% un taux de 3.9430%. Le taux du mois précédant est

plus favorable actuellement que le taux du mois en cours utilisé précédemment compte tenu de la courbe ascendante des taux.

Adopté à l'unanimité.

12. Décisions modificatives n°1

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants afin d'intégrer au budget 2007 de nouveaux éléments :

Section de fonctionnement

Article 673 (titres annulés sur exercices précédents) fonction 251 : + 1 600 €

Article 6226(honoraires) fonction 020 : - 1 600 €

Section d'investissement :

Opération 906 (informatisation des écoles) article 2183 fonction 212 = + 4 000 €

Opération 931 : achat de caisson de compaction fonction 812 = + 18 000 €

Article 20414 : subvention d'équipement versée à une commune fonction 95 : 7 500 €

Opération 916 article 2313 extension école du Thaurac : - 29 500 €

Adopté à l'unanimité.

13. Admission en non valeur.

Le Président propose au Conseil à la demande de la Perception de Ganges, d'admettre en non valeur des titres de recettes émis pour les repas de cantine pour un montant total de 1 508.55 € (année 2004 à 2006). En effet ceux-ci ne peuvent pas être recouverts (surendettement, somme trop peu élevée pour engager des poursuites).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2007.

Adopté à l'unanimité.

14. renouvellement du bail de la mission locale avec l'avenant concernant la location de ce bureau.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'un bureau étant libre à l'étage de la maison des entreprises à Ganges, la mission locale a souhaité le louer. Il convient donc de renouveler le bail de la mission avec l'avenant concernant la location de ce bureau.

Adopté à l'unanimité.

15. Motion concernant la situation de l'entreprise Jallatte de St Hippolyte du fort.

Monsieur le Président propose au Conseil la motion suivante :

L'annonce du projet de délocalisation en Tunisie de la production des sites d'Alès et de St Hippolyte du Fort de l'entreprise Jallatte est un nouveau coup porté à l'économie de notre territoire.

Après le plan social de l'entreprise Well du Vigan, c'est 285 emplois de plus qui devraient être supprimés alors que notre secteur connaît déjà un taux de chômage largement supérieur à la moyenne nationale.

Notre collectivité, située entre Le Vigan et St Hippolyte sera directement frappée par ce plan social.

Alors que toutes les collectivités du territoire multiplient les efforts pour renforcer l'attractivité économique, touristique, culturelle de notre pays, nous ne pouvons pas accepter sans réagir l'annonce de ces mesures de délocalisation.

Notre Conseil de communauté apporte son soutien au personnel, aux élus du secteur et aux représentants de l'Etat qui se battent pour conserver ces emplois à Alès et St Hippolyte du Fort.

Adopté à l'unanimité.

1. Pays Aigoual Cévennes Vidourle – Adoption des statuts du syndicat mixte – Adhésion et désignation des représentants de la Communauté de communes.

L'association « Aigoual Cévennes Vidourle » constitue aujourd'hui la structure de préfiguration du Pays. Conformément aux souhaits des élus, des partenaires locaux et financiers, le Conseil d'administration de l'association du 23 mai 2007 a adopté les statuts du « Syndicat mixte Pays Aigoual Cévennes Vidourle ». Il convient de délibérer pour adopter les statuts du syndicat, adhérer au syndicat et désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour siéger au comité syndical.

Sont désignés :

- *membres titulaires* : Pierre Servier, Guilhem Chafiol
- *membres suppléants* : Gilberte Boisson, Pierre Chanal

Monsieur Gaubiac pose la question de la durée illimitée du syndicat mixte. Monsieur Chanal souhaite un syndicat de projets qui limite au maximum ses frais de fonctionnement. Monsieur Rigaud précise que les statuts sont les statuts types d'un syndicat mixte, que le montant de la cotisation sera la même que celle de l'association. La structure syndicat mixte a été privilégiée afin de permettre une gestion publique des crédits par un organisme public. Il est bien entendu que le syndicat ne sera pas maître d'ouvrage des projets présentés dans le cadre du Pays. Il est maintenant particulièrement important de préparer les projets de notre territoire à présenter dans le cadre du pays.

Adopté à l'unanimité.

2 : Nouveau tableau des effectifs – Avancements de grade – Augmentation du temps de travail de 3 agents – suppression du poste de rédacteur.

Le nouveau tableau comporte divers avancements de grade, l'augmentation du temps de travail de 3 agents et la suppression du poste de rédacteur. (Tableau ci-joint).

Monsieur Chanal et Madame Ricome demandent qu'une liste de l'ensemble du personnel site par site soit fournie aux élus. Monsieur Rigaud indique que cette liste a déjà été adressée il y a 2 ans et qu'une mise à jour sera faite pour la rentrée de septembre 2007.

Adopté à l'unanimité

3 : détermination des taux pour avancement de grade

... dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ..., Adopté à l'unanimité.

4. Subvention pour le fonctionnement du RASED.

Lors du vote des subventions au cours de la séance du BP 2007, il a été omis la subvention du RASED. Comme les autres années cette subvention est d'un montant de 1 000 €. Adopté à l'unanimité.

5 : Parc des Cévennes commission « développement et relations locales » - Désignation des représentants de la Communauté de communes.

Le Président expose au Conseil qu'au sein du Parc des Cévennes fonctionne une commission « développement et relations locales » dont sont membres de droit les

Communautés de communes qui ont au moins une de leur commune adhérente dans le parc ou sa zone périphérique. C'est le cas de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Monsieur le président propose au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger dans cette commission.

Membre titulaire : Rémy Carlu
Membre Suppléant : Norbert Causse
 Adopté à l'unanimité.

6 : Autorisation donnée au Président pour signer le volet 2007 du contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault.

Monsieur le Président expose au Conseil que le volet 2007 du contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault a été approuvé par ce dernier. Il convient donc d'autoriser le Président à signer ce document pour le compte de la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

7 : Convention avec le Conseil Général du Gard prévoyant le montant du Fond Départemental d'équipement alloué à notre collectivité.

Monsieur le Président expose au Conseil que le Conseil Général du Gard lui a transmis la convention prévoyant le montant du Fond Départemental d'équipement alloué à notre collectivité. Ce montant est de 26 350 € qui sont destinés aux travaux dans les écoles à Sumène et St Martial. Il convient donc d'autoriser le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

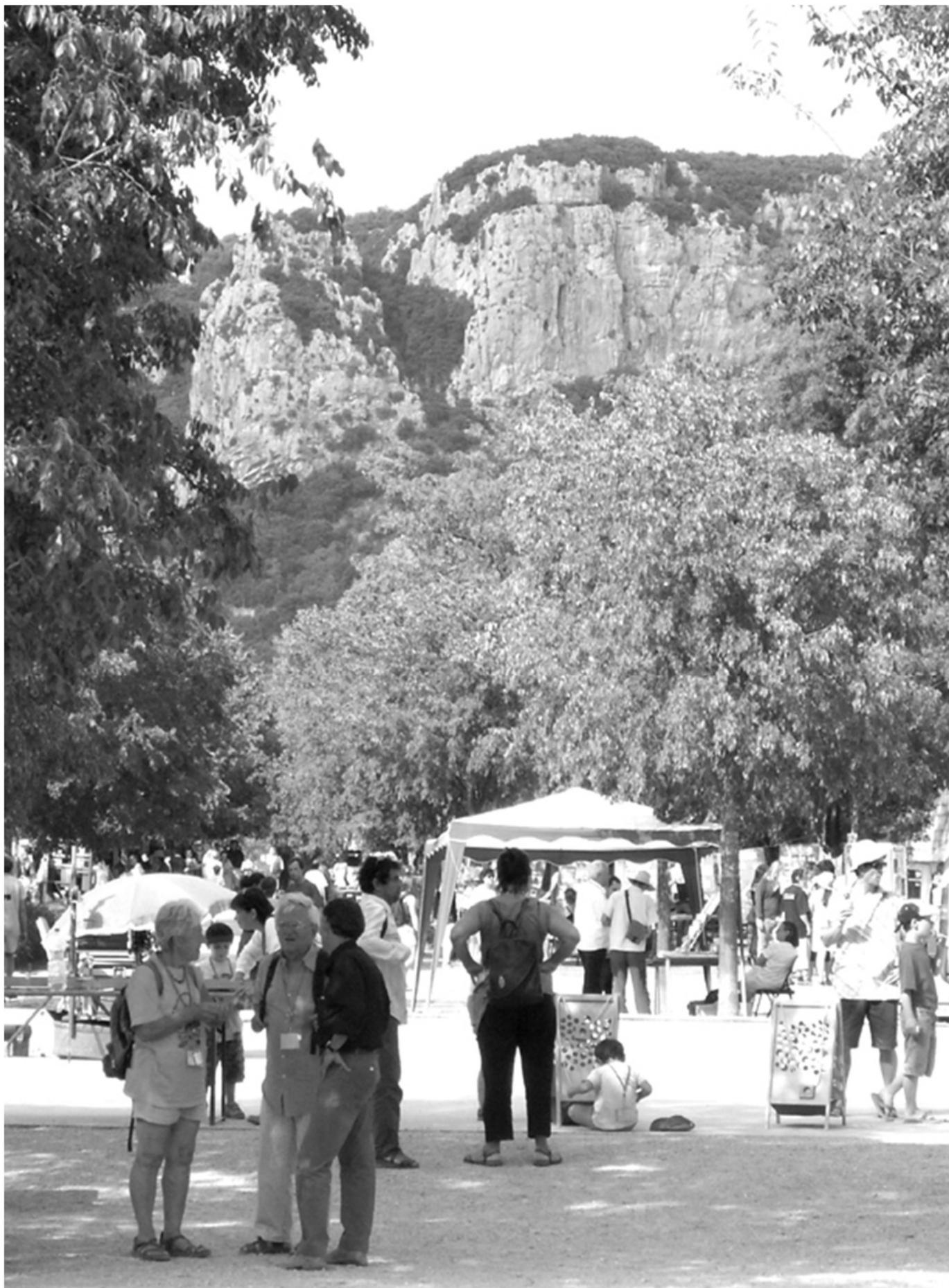
Questions diverses :

Madame Ricome demande que la liste des impayés de cantine soit adressée aux communes concernées. L'émission des titres pour les impayés est en cours. La liste sera adressée.

Monsieur Gaubiac demande quelle est la situation juridique actuelle de l'immeuble de la DDE de Ganges. Monsieur Rigaud précise, que l'immeuble est inoccupé et qu'à sa demande sa vente est suspendue jusqu'à la décision des collectivités intéressées (Communauté de communes et commune de Ganges).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	G	I	R	O	F	L	E	E	S
B	E	R	O	S		E	T	N	A
C	R	I	S	E	T	T	E	S	
D	A	S	E		U	T		I	N
E	N		S	T	E	R	I	L	E
F	I	M		H	U	E		E	S
G	U	I		A	R	E	N	E	S
H	M	E	T	I	S	S	E	S	

Solution des mots croisés page 7



Fin août c'était les journées CPN sur le plan d'eau